



Document de Projet

HCPD – PROGRAMME-PAYS DU BENIN POUR L'HABITAT

« **Projet d'Appui au secteur du Développement Urbain et de l'Habitat au Bénin
(PADUH-BENIN) »**

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

[Handwritten signature]

Titre du Projet : Projet d'Appui au secteur du Développement Urbain et de l'Habitat au Bénin

Effet de l'UNDAF : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire

Effet (s) escompté (s) du CPAP :

Les collectivités locales disposent de ressources et d'expertise pour assurer un développement durable.

Produit (s) escompté (s) du CPAP :

Les collectivités locales planifient, mobilisent des ressources, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local.

Agence d'Exécution : Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MURFLEC)

Agence de Mise en Œuvre : Direction Générale de l'Habitat et de la Construction (DGHC)

Brève Description du Projet

Le présent projet est élaboré pour renforcer les capacités du MUHRFLEC dans le cadre de la mise en œuvre du Mémoire d'Accord du 15 mai 2009 plus précisément en son volet « mise en œuvre du Document du Programme –Pays pour Habitat dénommé Habitat Country Program Document (HCPD)». Il vise à accompagner le MUHRFLEC (i) dans la mise en œuvre des Programmes et Projets de développement découlant de son Plan Stratégique 2009-2013, et (ii) dans la mise en place de mécanismes et systèmes pérennes d'organisation, de planification, de suivi évaluation et de reddition de compte et ce, conformément au Plan Stratégique 2008-2011 du PNUD qui a retenu le développement des capacités comme axe central de l'intervention du PNUD dans les pays ; au Document de Programme Pays 2009-2013 (CPD) du Bénin et au Plan d'Actions du Programme de Pays 2009-2013 (CPAP) qui ont retenu d'appuyer le gouvernement à améliorer et à opérationnaliser les cadres stratégiques et les mécanismes de suivi évaluation pour les cinq secteurs clés des OMD.

Le projet PADUH-Bénin a pour finalité globale de contribuer plus efficacement à répondre aux défis de l'urbanisation auxquels est confronté le Bénin. De façon spécifique, le projet devrait permettre de renforcer le secteur du développement urbain et de l'habitat afin de soutenir la lutte contre la pauvreté, et le développement humain durable à travers des actions de renforcement de capacités destinées à rendre les différents acteurs plus performants et plus efficaces dans leur contribution au développement local et national.

En outre, le Projet permettra, d'appuyer le développement des capacités du MUHRFLEC à produire des résultats de développement significatifs respectant les critères d'efficacité et d'efficience, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le projet a une durée de trois ans et un coût global de 1 954 890 US\$ soit 850 377 150 franc CFA environ.

Période du Programme du PNUD: 2009 - 2013

Domaine de résultats stratégiques : Lutte contre la Pauvreté

Atlas Award ID:

Date de démarrage: 01/01/ 2010
 Date de Fin : 31/12/ 2012
 Date de CLEP : 22/12/2009

Arrangements de Gestion : NEX

Ressources Totales requises: 1.954.890 US \$
 Ressources Totales allouées: 1.954.890 US \$

- Régulière (TRAC): 750.630 US \$
- Autres:
 - Gouvernement 1.049.885 US \$
 - Donateur _____
 - Donateur _____

Budget non financé: 154.375 US \$

Approuvé au nom de	Signature	Date	Nom/Titre
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière		François G. NOUDEGBESSI Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
Programme des Nations Unies pour le Développement		02-02-10	Nardos BEKELE-THOMAS Représentant Résident

Programme des Nations Unies
pour le développement



I. ANALYSE DE LA SITUATION

Au Bénin, la part de la population urbaine ne cesse de croître, créant une urbanisation diffuse avec une multitude de petites et moyennes villes disséminées sur tout le territoire national. Cette importante armature urbaine constitue une opportunité de développement mais sa croissance déséquilibrée (48% urbaine sont concentrés à Cotonou, Parakou et Porto-Novo) a des impacts négatifs en matière d'environnement urbain, de pauvreté urbaine, de coûts économiques, etc. Par ailleurs, le secteur de l'habitat souffre de l'absence d'une réelle politique nationale clairement définie et mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs d'un logement décent à moindre coût au plus grand nombre, d'équipements et d'infrastructures adéquats et suffisants.

Face à cette situation, l'Etat Béninois a engagé des actions stratégiques de formulation de politique nationale de développement urbain, de l'habitat et du logement, d'élaboration d'outils de planification urbaine. Toutes ces actions ont pour fondements les différents instruments nationaux et multilatéraux de planification stratégique (« Bénin 2025, Alafia » ; OSD du Bénin 2006-2011 ; DSCRP 2007-2009 ; PAP 2007-2009 ; Plan Stratégique 2009-2013 du MUHRFLEC ; le HCPD-Bénin élaboré avec l'appui de ONU-HABITAT et la contribution du PNUD ; UNDAF 2009-2013 ; le CPD ; le CCA ; le PAPP 2009-2013 ; Habitat Agenda et les OMD).

Ces instruments ont tous mis en exergue la nécessité et l'importance du renforcement des capacités afin de rendre les acteurs du Développement Urbain et de l'Habitat plus efficaces et plus performants pour soutenir : i) la promotion et le développement des établissements humains ; ii) le développement local harmonieux des centres urbains ; iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services urbains de base et de qualité ; et iv) l'amélioration du cadre de vie des populations pour un développement durable.

La fourniture des services urbains de base et de logements décents surtout aux plus démunis, un aménagement harmonieux et un secteur foncier sécurisé et maîtrisé constituent donc les défis majeurs de développement urbain et de l'habitat au Bénin.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), compte contribuer efficacement à la « Promotion d'un aménagement du territoire qui assure un développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement à travers : l'amélioration de la gestion foncière, la maîtrise de l'urbanisation et de la gestion des villes et la contribution à l'amélioration des conditions de la population et à la croissance pour la réduction de la pauvreté».

Le présent projet vis à appuyer le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MUHRFLEC) dans le cadre de l'opérationnalisation des différents sujets de coopération contenus dans le Mémoire d'Accord signé le 15 mai 2009 avec le PNUD. Il a pour objectifs de :

- 1- Renforcer les capacités des acteurs et prendre en compte les problèmes de genre dans les programmes de développement ;
- 2- Renforcer le secteur et contribuer à améliorer le cadre de vie des populations dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et la gestion durable de l'environnement ;
- 3- Développer des outils de planification des villes et de prévention contre la criminalité ;
- 4- Assurer le plaidoyer, la mobilisation sociale et la communication pour un changement de comportement.

II. STRATEGIE

La stratégie préconisée est basée sur les priorités nationales de développement contenues dans les documents nationaux et multilatéraux de planification stratégique et devrait permettre de renforcer le secteur afin de soutenir la croissance pour la réduction de la pauvreté à travers les objectifs stratégiques suivants :

- Appui au développement des capacités des acteurs au niveau central et local en matière de gestion urbaine et local ;
- Appui au développement des capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base ;
- Appui à la valorisation des bonnes pratiques et à la mise en place des observatoires urbains locaux.

La démarche à entreprendre pour atteindre ces objectifs passera par : (i) une identification des acteurs engagés à impliquer dans le Programme ; (ii) un diagnostic des capacités des différents acteurs (identification suivant les particularités des domaines appuyés par le PNUD, évaluation des manques de capacités et des besoins de mise en place et de renforcement ; (iii) une définition de la stratégie de développement de ces capacités ; (iv) une mise en œuvre de la stratégie définie ; (v) un suivi et une évaluation de la stratégie.

Le Programme est axé principalement sur le renforcement des capacités du secteur de l'habitat et du développement urbain et devra faciliter la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement.

En effet, le renforcement des capacités est un facteur indispensable à une accélération de la croissance et à la réduction significative de la pauvreté. Il est indispensable de renforcer les capacités des différents acteurs afin de pouvoir soutenir :

- (i) la promotion et le développement des établissements humains et faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût ;
- (ii) le développement local harmonieux des centres urbains et l'amélioration de l'accès des populations aux services urbains de base et de qualité.

Les actions de renforcement des capacités se fonderont au préalable sur une évaluation des besoins en développement des capacités. Ces actions seront destinées à rendre les différents acteurs plus performants et plus efficaces dans leur contribution au développement national et local et prendront en compte :

- (i) les acteurs au niveau central (MUHRFLEC et MDGLAAT en particulier) ;
- (ii) les élus locaux (en matière de gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage, gestion urbaine, management du développement urbain, gestion et entretien des infrastructures urbaines, amélioration et fourniture des services de base ;
- (iii) les Organisations de la Société Civile (OSCs) et les Organisations Non Gouvernementales (ONGs).

Le PNUD, en collaboration avec les cadres du MUHRFLEC contribuera à la mobilisation des ressources complémentaires (au niveau d'autres PTFs dont ONU-HABITAT notamment) pour démarrer l'exécution du Projet en utilisant son réseau de partenaires et en mettant à contribution en tant que de besoin, toutes les compétences nationales capables d'apporter de la valeur ajoutée à la stratégie de mobilisation des ressources dans les délais requis pour mettre en œuvre les activités du Projet.

Le PNUD aidera également à identifier et à forger des synergies avec les projets nationaux et régionaux qui ont pour objet principal le renforcement des capacités du secteur de l'habitat et du développement urbain.

III. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du CPAP

1- Les collectivités locales disposent de ressources et d'expertise pour assurer un développement durable

Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Document de Programme Pays y compris les données de base et les cibles:

Indicateurs :

- 1- Nombre de communes disposant de plan de développement urbain opérationnel
- 2- Nombre de communes disposant de plan de renforcement de capacités opérationnel

Valeur de référence :

- 1- 0
- 2- 0

Cibles :

- 1- 18
- 2- 18

Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2008-2011): Promouvoir une croissance profitant à tous, l'égalité des sexes et la réalisation des OMD

Partenariat Stratégique.....

Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):

PRODUITS ESCOMPTEES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS
<p>Produit 1 Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local.</p> <p>Indicateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de réalisation des plans annuels d'investissements ; 2. Nombre de communes disposant de plan de développement urbain opérationnel ; 3. Nombre de communes disposant de plan de renforcement de capacités opérationnel 	<p><i>Indicateur 1 :</i></p> <p>2009 : 25%</p> <p>2010 : 40%</p> <p>2011 : 55%</p> <p>2012 : 70%</p> <p><i>Indicateur 2 :</i></p> <p>2009 : 00</p> <p>2010 : 06</p> <p>2011 : 12</p> <p>2012 : 18</p>	<p>Résultat d'activité 1 Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat appuie le développement et le renforcement des capacités des acteurs au niveau central et local en matière de développement urbain, de gestion urbaine et de l'habitat.</p> <p>Activité 1-1 : Promouvoir l'utilisation et l'adaptation au contexte béninois des outils développés par ONU-HABITAT.</p> <p>Activité 1-2 : Contribuer au développement et au renforcement des capacités, des élus locaux, des agents des services municipaux (appui à l'ANCB), des agents de l'administration centrale, des représentants des OSCs et des ONGs, etc. en vue de renforcer et de soutenir le secteur du développement urbain et de l'habitat</p>	<p>MUHRFLEC/ PNUD/ONU- HABITAT</p>	<p><i>Formations/Plaisoyer: 75 000 US\$</i> <i>Consultants: 25 000 US\$</i></p> <p><i>Formations: 190 000 US\$</i> <i>Consultants: 25 000 US\$</i></p>

<p>Données de base:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 25% 2. 00 3. 00 <p>-Nombre d'outils développés par ONU-HABITAT et maîtrisés par les acteurs du secteur.</p> <p>-Nombre de documents élaborés sur la base des outils développés par ONU-HABITAT</p> <p>-Nombre de formations organisées au profit des élus locaux, des agents des services municipaux, des agents de l'administration centrale, des représentants des OSCs et des ONGs.</p> <p>-Nombre de documents de planification urbaine et d'institutionnalisation de l'intercommunalité élaborés et adoptés.</p> <p>-Nombre de communes ayant soumis des requêtes pour l'élaboration d'une stratégie de développement urbain ;</p> <p>- Les documents de stratégies nationales de logement, de prévention et de résorption de l'habitat précaire et spontané sont disponibles ;</p> <p>- un texte réglementaire et incitatif en matière de logement est disponible et disséminé ;</p> <p>-part du secteur non public dans le financement du logement ;</p> <p>-Nombre de documents édités et disséminés</p> <p>Nombre de séances organisées dans le cadre de la mobilisation des communautés de base dans le financement des services urbains essentiels</p>	<p><i>Indicateur 3 :</i></p> <p>2009 : 00 2010 : 06 2011 : 12 2012 : 18</p>	<p>Activité 1-3 : Accompagner les initiatives locales et nationales visant l'actualisation et/ou l'élaboration de documents de planification urbaine et d'institutionnalisation de l'intercommunalité</p> <p>Résultat d'activité 2</p> <p>Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat bénéficie de l'appui nécessaire dans l'élaboration de documents de stratégies et de maîtrise de méthodes plus élaborés de mise en œuvre des projets et programmes de développement urbain et de l'habitat.</p> <p>Activité 2-1 : Appuyer le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans l'élaboration de stratégies nationales de logement, de prévention et de résorption de l'habitat précaire et spontané ;</p> <p>Activité 2-2 : Soutenir le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans la mise en place d'un cadre réglementaire et financier incitatif en matière de logement et dans la recherche de nouveaux axes de financement du logement.</p> <p>Résultat d'activité 3</p> <p>Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat appuie les Collectivités locales pour le développement de leurs capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base.</p> <p>Activité 3-1 : Accompagner le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans l'organisation de la campagne nationale pour une urbanisation durable</p> <p>Activité 3-2 : Soutenir les activités visant la mobilisation des communautés de base dans le financement des services urbains essentiels ;</p>	<p>MUHRFLEC/PNUD</p>	<p>Consultants: 90 000 US\$</p> <p>Publications: 180 000 US\$</p> <p>Publications: 30 000 US\$</p> <p>Consultants: 150 000 US\$</p> <p>Publications: 30 000 US\$</p> <p>Consultants: 40 000 US\$</p> <p>Publications: 30 000 US\$</p> <p>Communications: 40 000 US\$</p> <p>Publications: 30 000 US\$</p>
--	---	---	----------------------	---

<p>-Nombre de mesures promotionnelles et préventives appuyées en matière d'eau potable, d'assainissement, de communication pour un changement de comportement (CCC) ;</p> <p>-Nombre d'initiatives de collaboration entre les secteurs publics et privés appuyées en matière de fourniture et d'amélioration de l'accès aux services urbains de base ;</p> <p>-Nombre d'indicateurs locaux urbains traités ;</p> <p>-Observatoire national de l'habitat mis en place ;</p> <p>-Nombre de documents produits et publiés par les observatoires urbains et de l'habitat ;</p> <p>-Rapport de participation aux activités;</p> <p>Rapport de participation aux activités ;</p> <p>-Rapport de participation aux activités;</p>	<p>Activité 3-3 Appuyer les mesures promotionnelles et préventives en matière d'eau potable, d'assainissement, de communication pour un changement de comportement (CCC) et d'initiatives de collaboration entre les secteurs publics et privés dans la fourniture et l'amélioration de l'accès aux services urbains de base.</p> <p>Résultat d'activité 4</p> <p>Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat bénéficie d'appui dans la valorisation des bonnes pratiques et dans la mise en place des observatoires urbains locaux.</p> <p>Activité 4-1 : Soutenir les Collectivités locales dans la collecte et le traitement des données relatives aux indicateurs urbains locaux ;</p> <p>Activité 4-2 : Soutenir la collecte et la diffusion des informations sur le secteur de l'habitat (mise en place d'un observatoire national de l'habitat) ;</p> <p>Activité 4-3 : Fournir un appui direct aux Collectivités locales dans la production et la publication des documents par les observatoires urbains et de l'habitat.</p> <p>Résultat d'activité 5</p> <p>Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat participe aux initiatives et activités de plaidoyers, de mobilisation sociale et de communication pour un changement de comportement (CCC).</p> <p>Activité 5-1 : Contribuer à la commémoration des JMH les 1^{er} lundi d'Octobre ;</p> <p>Activité 5-2 : Contribuer à la commémoration des Journées Mondiales de l'eau le 22 Mars de chaque</p>	<p>Communications/Formations : 30 000 US\$ Publications: 20 000 US\$</p> <p>Publications : 30 000 US\$ Consultants: 45 000 US\$</p> <p>Consultants: 30 000 US\$ Publications: 10 000 US\$</p> <p>Consultants: 45 000 US\$ Publications: 20 000 US\$</p> <p>Divers: 7 500 US\$ Publications: 7 500 US\$</p>
--	--	--

	année ;			Divers: 7 500 US\$ Publications: 7 500 US\$
-Rapports de missions ;	Activité 5-3 : Contribuer à la commémoration des Journées Mondiales des Toilettes le 19 Novembre de chaque année ;			Divers: 7 500 US\$ Publications: 7 500 US\$
Rapport de mission ;	Activité 5-4 : Participer au 5 ^{ème} et 6 ^{ème} Forum Urbain Mondial respectivement en 2010 et 2012 ; Activité 5-5 : Participer à la 23 ^{ème} session du Conseil d'Administration de ONU-HABITAT en 2011.			Voyages : 30 000 US\$ Voyages: 15 000 US\$
SOUS TOTAL 1 : 1 255 000 US\$				
	Frais de personnel			255 000 US\$
	Charges locatives -électricité -eau-téléphone			210 000 US\$
	Acquisition, entretien et réparation véhicule/Carburant			82 000 US\$
	Acquisition matériel informatique			4 000 US\$
	Maintenance et consommable informatique			6 000 US\$
	Fourniture de bureau			6 000 US\$
	Divers			9 000 US\$
SOUS TOTAL 2 : 572 000 US\$				
	Frais de Gestion 7%			127 890 US\$
TOTAL GENERAL 1 954 890 US\$				

IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

ANNEE: 2010 Budget total 2010: 554 260US \$ dont Gouvernement (environ 230 000 US \$) et PNUD (100 000US \$)

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associées</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les activités pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4			Code Budgétaire et Description	Montant en \$ US
Produit 1 : Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local Données de base: 1.1 (a) : 00 ; 1.1 (b) : 00 1.2 : 00 ; 1.3 (a) : 06 1.3 (b) : 08 Indicateurs: 1.1 (a) - Nombre d'outils développés par ONU-HABITAT et maîtrisés par les acteurs du secteur. 1.1 (b) -Nombre de documents élaborés sur la base des outils développés par ONU-HABITAT 1.2-Nombre de formations organisées au profit des élus locaux, des agents des services municipaux, des agents de l'administration centrale, des représentants des OSCs et des	Résultat d'activité 1: Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat appuie le développement et le renforcement des capacités des acteurs au niveau central et local en matière de développement urbain, de gestion urbaine et de l'habitat Activité 1-1 : Promouvoir l'utilisation et l'adaptation au contexte béminois des outils développés par ONU-HABITAT Activité 1-2 : Contribuer au développement et au renforcement des capacités, des élus locaux, des agents des services municipaux (appui à l'ANCB), des agents de l'administration centrale, des représentants des OSCs et des ONGs, etc. en vue de renforcer et de soutenir le secteur du développement urbain et de l'habitat Activité 1-3 : Accompagner les initiatives locales et nationales visant l'actualisation et/ou l'élaboration de documents de planification urbaine et d'institutionnalisation de l'intercommunalité					Responsable : MUHRFLEC Associé : PNUD MUHRFLEC / PNUD MUHRFLEC / PNUD MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC PNUD MUHRFLEC PNUD MUHRFLEC	72700 71305 72700 71305 71305	Formations/Plaidoyer :20 000 Consultants:5 000 Formations:25 000 Consultants:5 000 Consultants: 10 000

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associées</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les activités pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	Code Budgétaire et Description	Montant en \$ US
		T1	T2	T3	T4				
ONGS								65 000	
1.3 (a)-Nombre de documents de planification urbaine et d'institutionnalisation de l'intercommunalité élaborés et adoptés	Résultat d'activité 2: Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat bénéficie de l'appui nécessaire dans l'élaboration de documents de stratégies et de maîtrise de méthodes plus élaborés de mise en œuvre des projets et programmes de développement urbain et de l'habitat					Responsable : MUHRFLEC Associé : PNUD			
1.3 (b)-Nombre de communes ayant soumis des requêtes pour l'élaboration d'une stratégie de développement urbain	Activité 2-1 : Appuyer le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans l'élaboration de stratégies nationales de logement, de prévention et de résorption de l'habitat précaire et spontané					MUHRFLEC / PNUD	71305 72510	Consultants: 60 000 Publications: 10 000	
Cibles annuelles	Activité 2-2 : Soutenir le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans la mise en place d'un cadre réglementaire et financier incitatif en matière de logement et dans la recherche de nouveaux axes de financement du logement.					MUHRFLEC / PNUD	71305 72510	Consultants: 50 000 Publications: 10 000 130 000	
Données de base	Sous total Résultat 2: Résultat d'activité 3: Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat appuie les Collectivités locales pour le développement de leurs capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base des Collectivités locales					Responsable : MUHRFLEC Associé : PNUD			
2.1 : 00 ; 2.2 (a) : 00 ; 2.2 (b) : -	Activité 3-1 : Accompagner le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans l'organisation de la campagne nationale pour une urbanisation durable					MUHRFLEC / PNUD	71305 72510	Consultants: 10 000 Publications: 5 000	
Indicateurs:	Activité 3-2 : Soutenir les activités visant							Communications:	

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associées</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les activités pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4			Code Budgétaire et Description	Montant en \$ US
2.2 (a) - un texte réglementaire et incitatif en matière de logement est disponible et disséminé ;	la mobilisation des communautés de base dans le financement des services urbains essentiels					MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	72400 72510	5 000 Publications: 5 000
2.2 (b)-part du secteur non public dans le financement du logement ;	Activité 3-3 Appuyer les mesures promotionnelles et préventives en matière d'eau potable, d'assainissement, de communication pour un changement de comportement (CCC) et d'initiatives de collaboration entre les secteurs publics et privés dans la fourniture et l'amélioration de l'accès aux services urbains de base					MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	72400 72510	Communications: For mations 10 000 Publications: 5 000
Cibles annuelles 2.1 : 02 ; 2.2 (a) : 01 ; 2.2 (b) : -									
Données de base 3.1 : 02 ; 3.2 : 00 ; 3.3 (a) : 00									
3.3 (b) : 00									
Indicateurs									40 000
3.1-Nombre de documents édités et disséminés	Sous total Résultat 3 Résultat d'activité 4: Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat bénéficie d'appui dans la valorisation des bonnes pratiques et dans la mise en place des observatoires urbains locaux					Responsable : MUHRFLEC Associé : PNUD			
3.2 -Nombre de séances organisées dans le cadre de la mobilisation des communautés de base dans le financement des services urbains essentiels	Activité 4-1 : Soutenir les Collectivités locales dans la collecte et le traitement des données relatives aux indicateurs urbains locaux					MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	72510 71305	Publications: 10 000 Consultants: 5 000
3.3 (a) -Nombre de mesures promotionnelles et préventives appuyées en matière d'eau potable, d'assainissement, de communication pour un	Activité 4-2 : Soutenir la collecte et la diffusion des informations sur le secteur de l'habitat (mise en place d'un observatoire national de l'habitat)					MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	71305	Consultants: 10 000

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associées</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les activités pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU		
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Code Budgétaire et Description	Montant en \$ US
<p>changement de comportement (CCC)</p> <p>3.3 (b)-Nombre d'initiatives de collaboration entre les secteurs publics et privés appuyées en matière de fourniture et d'amélioration de l'accès aux services urbains de base</p> <p>Cibles annuelles</p> <p>3.1 : 01 ; 3.2 : 04 ; 3.3 (a) : 01 3.3 (b) : 01</p> <p>Données de base</p> <p>4.1 : 01 ; 4.2 : 00 ; 4.3 : 02</p> <p>Indicateurs</p> <p>4.1 -Nombre de collectivités locales ayant élaboré leurs rapports sur les indicateurs urbains locaux</p> <p>4.2 – Observatoire national de l'habitat mis en place</p> <p>4.3 -Nombre de documents produits et publiés par les observatoires urbain et de l'habitat</p> <p>Cibles annuelles</p>	<p>Activité 4-3 : Fournir un appui direct aux Collectivités locales dans la production et la publication des documents par les observatoires urbains et de l'habitat</p> <p>Sous total Résultat 4</p> <p>Résultat d'activité 5: Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat participe aux initiatives et activités de plaidoyers, de mobilisation sociale et de communication pour un changement de comportement (CCC)</p> <p>Activité 5-1 : Contribuer à la commémoration de la JMH le lundi 04 Octobre 2010</p> <p>Activité 5-2 : Contribuer à la commémoration de la Journée Mondiale de l'eau le 22 Mars 2010</p> <p>Activité 5-3 : Contribuer à la commémoration de la Journée Mondiale des Toilettes le 19 Novembre 2010</p> <p>Activité 5-4 : Participer au 5^{ème} Forum Urbain Mondial en mars 2010</p> <p>Sous total Résultat 5</p> <p>Résultat d'activité 6: Le Projet est efficacement géré</p> <p>Activité 6-1 : Charges locatives-électricité-eau-téléphone</p> <p>Activité 6-2 : Frais de personnel</p> <p>Activité 6-3 : Acquisition, entretien et réparation véhicule/Carburant</p>					MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	71305 72510	Consultants: 10 000 Publications: 5 000
						Responsable : MUHRFLEC Associé : PNUD			40 000
						MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	72510 74525	Publications: 2 500 Divers: 2 500
						MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	72510 74525	Publications: 2 500 Divers: 2 500
						MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	72510 74525	Publications: 2 500 Divers: 2 500
						MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	71600	Voyages : 10 000
									25 000
						Responsable : PNUD Associé : MUHRFLEC			
						MUHRFLEC	MUHRFLEC		70 000
						MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	71405	85 000
						MUHRFLEC / PNUD	PNUD MUHRFLEC	72200 73405	52 000

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associées</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les activités pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Code Budgétaire et Description
4.1 : 04 ; 4.2 : 01 ; 4.3 : 02	Activité 6-4 : Acquisition matériel informatique					PNUD	72200	4 000
5.1 : Rapport de participation aux activités	Activité 6-5 : Maintenance et consommable informatique					PNUD	73405	2 000
5.2 : Rapport de participation aux activités	Activité 6-6 : Fourniture de bureau					PNUD	72500	2 000
	Activité 6-7 : Divers					MUHRFLEC / PNUD	74525	3 000
	Sous total Résultat 6							218 000
	Frais de Gestion : 7 %							36 260
	TOTAL GENERAL							554 260
5.3 : Rapport de participation aux activités	BUDGET NATIONAL							299 885
5.4 : Rapports de missions	PNUD							100 000
6 : Rapports d'activités physiques et financières disponibles	A RECHERCHER							154 375

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

5.1 Modalités de financement

Le coût global de l'ensemble des activités est de 1 954 890 USD sur la période 2010 - 2012, essentiellement financé par les ressources du Gouvernement du Bénin (budget du MUHRFLEC) complétées avec les ressources du PNUD selon la répartition contenue dans le tableau ci-après.

(En dollars US)

Année 2010		Année 2011		Année 2012	
Total annuel : 554 260 ¹		Total annuel : 700 315		Total annuel : 700 315	
Gouvernement	PNUD	Gouvernement	PNUD	Gouvernement	PNUD
299 885 dont 70 000 in kind	100 000	400 000 dont 70 000 in kind	300 315	350 000 dont 70 000 in kind	350 315

L'estimation des besoins financiers a été effectuée sur la base des résultats attendus au niveau de chaque intervention.

Le présent projet sera réalisé dans un contexte de partenariat basé sur une approche de gestion participative axée sur les résultats, entre le MUHRFLEC le PNUD/Bénin.

La mobilisation des ressources se fera par la méthode de coûts partagés. Cela suppose que le MUHRFLEC et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) mettront la contribution du Gouvernement du Bénin à la disposition du PNUD pour gestion. Une convention de partage des coûts sera signée à cet effet entre le MEF, le MUHRFLEC et le PNUD.

5.2 Modalités de mise en œuvre

En droite ligne de l'application des Principes de la Déclaration de Paris et afin de promouvoir et favoriser l'appropriation nationale des questions de Développement, le Programme sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'Exécution par les Entités nationales (NEX). Ainsi l'Agence d'Exécution, responsable du Programme est le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MUHRFLEC) qui aura la charge de la coordination globale des différentes composantes du Programme.

Le MUHRFLEC mettra entre autre à la disposition de l'équipe de gestion du projet, des locaux, du mobilier, des équipements nécessaires au fonctionnement du projet. Elle assurera également les charges diverses de fonctionnement (téléphone, électricité, eau, etc.).

La structure d'ancrage au sein du MUHRFLEC est la Direction Générale de l'Habitat et de la Construction.

Le projet sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures devront, toutefois, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD.

La gestion des ressources du projet sera régie par le principe de demandes trimestrielles de fonds et de payement direct.

Les demandes de payement direct préparées par le Coordonnateur, seront adressées au PNUD qui se chargera des règlements à partir du compte du projet qui reçoit les contributions financières des différents partenaires. Les équipements acquis sur les ressources du PNUD restent la propriété du PNUD qui décidera de leur destination à la fin du Projet.

5.3 Disposition de coordination et de gestion

Le cadre institutionnel du Programme est constitué d'un Comité Technique de Gestion composé du Comité Local d'Evaluation des Projets (CLEP/PNUD), de la Team Pauvreté/PNUD (équipe de gestion) et de l'Unité d'Exécution du Programme, des représentants du Ministre en charge de

¹ Gap à rechercher : 154 375 \$US

l'urbanisme et de l'habitat, du Ministre en charge du développement et de la prospective, du Ministre en charge des finances et du Ministre en charge des collectivités locales, du représentant de l'ANCB et du représentant des OSCs (SOCIAL WATCH). Pour des questions d'efficacité, la localisation physique de chaque maillon du dispositif sera étudiée dans le sens de l'optimisation des résultats et en concertation avec les parties concernées.

D'un point de vue plus concret et conformément au schéma ci-dessus :

- 1) le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) assurera la mise en œuvre du PADUH-BENIN conformément aux procédures et modalités d'Exécution par les Entités nationales (NEX). Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MUHRFLEC) est l'Agence d'Exécution ;
- 2) le MUHRFLEC jouera un rôle majeur de catalyseur doublé d'une collaboration et d'un partenariat constructifs entre et au sein des acteurs clés impliqués dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat dans le but de créer et/ou d'accroître la synergie des actions pertinentes qui créeront un environnement favorable en appui aux objectifs du projet.

L'Agence de mise en œuvre a la responsabilité technique initiale de la réalisation des objectifs du Programme. Elle a, pour ce faire, toute la latitude de la combinaison des inputs requis, et ce selon ses procédures, pour l'obtention des résultats.

Le PNUD Bénin, dans son rôle d'Agence de mise en œuvre du programme fournira les services ci-après :

- Identification et/ou recrutement de personnel ou consultants pour le Programme et les composantes
- Identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ;
- Achats de biens et services.

5.3.1 Le Comité Technique de Gestion (CTG)

Le Comité Technique de Gestion est compétent pour connaître et discuter des questions d'orientation générale, et de façon spécifique se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Programme, (ii) à l'évaluation de chaque étape terminée. Il se réunira une fois par trimestre et de façon ad hoc si les circonstances l'exigent, pour connaître et discuter des questions relatives aux plans de travail trimestriels ainsi que des différents rapports d'activités trimestriels et annuels proposés par les responsables désignés de l'Unité d'exécution. En outre, le CTG analyse et soumet au PNUD, pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution des activités du Projet.

Le Comité Local d'Evaluation des Projets se réunira en cas de besoin, pour examiner ou approuver tous les changements éventuels nécessaires à la bonne conduite des activités du projet.

5.3.2 L'équipe du projet

Elle est composée : (i) du coordonnateur du projet, et d'un personnel de support administratif (Assistant Administratif et Financier, et Chauffeur).

Cette Equipe mettra en œuvre les activités du projet au quotidien. Elle élaborera des rapports d'avancement réguliers, des comptes rendus et des notes sectorielles, techniques ou thématiques sur la base des informations fournies par l'Unité d'Exécution. L'équipe de projet est en outre techniquement responsable de la réalisation des résultats à bonne date. Pour la bonne exécution de ses tâches, l'équipe de projet sera dotée d'équipements et de matériels de bureau et de moyens roulants pour faciliter les missions à l'intérieur du pays et surtout contribuer à la visibilité du PNUD et du MUHRFLEC.

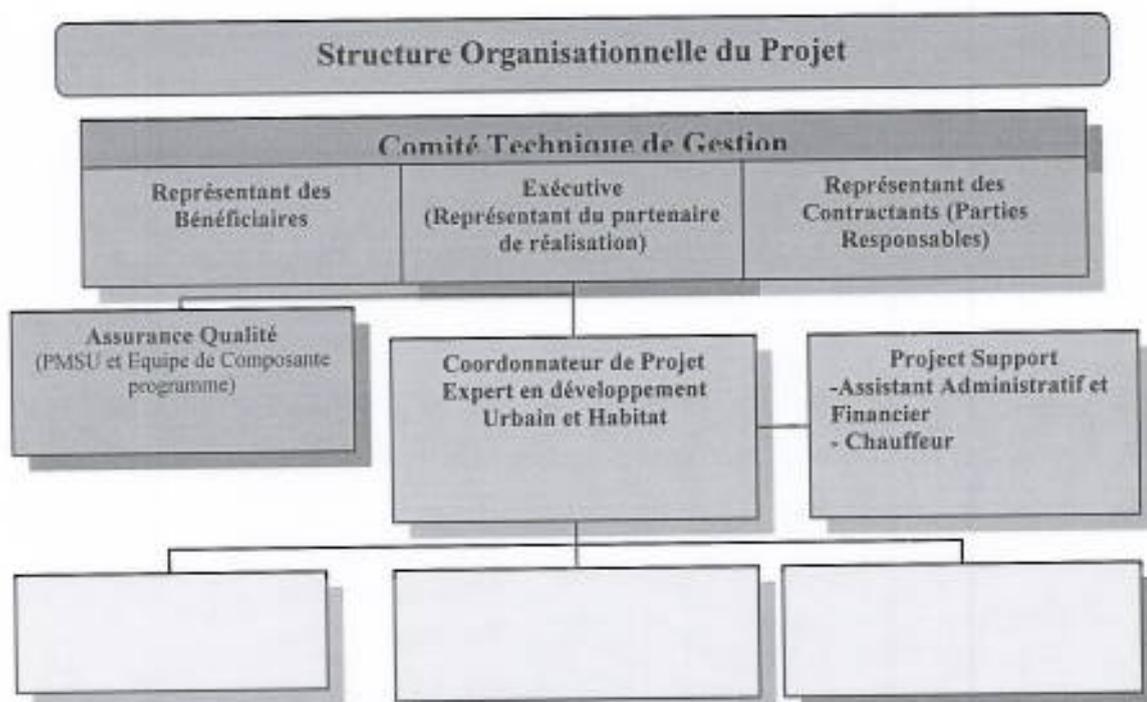
• Coordonateur du projet

Le coordonnateur du projet (Expert en Développement Urbain et Habitat) se chargera de la coordination de l'ensemble des activités du projet en assurant la cohérence et la synergie des interventions des différents partenaires, le suivi – évaluation et le reporting.

Il proposera des plans d'extension du projet et la stratégie de mise en œuvre effective. Il veillera sur la durabilité du projet en sus de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.

- **Assistant administratif et financier**

Sous l'autorité du coordonnateur du projet, l'Assistant Administratif et Financier assure la gestion financière et comptable, l'exécution et le suivi quotidien des dossiers financiers du projet conformément à son cahier de charge.



➤ *Les arrangements d'audit,*

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

- *Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.*

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité. Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du Team Leader et du Chargé de Suivi Evaluation du Programme du PNUD, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

Produit CPAP visé: Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local		
Résultat d'Activité 1	Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat appuie le développement et le renforcement des capacités des acteurs aux niveaux central et local en matière de développement urbain, de gestion urbaine et de l'habitat	Date de début: 01/01/2010 Date de Fin: 31/12/2012
But	Cette activité vise à promouvoir l'utilisation et l'adaptation au contexte béninois des outils développés par ONU HABITAT, à contribuer au développement et au renforcement des acteurs du secteur, à accompagner les initiatives d'actualisation et ou d'élaboration de document de planification urbaine et l'institutionnalisation de l'intercommunalité.	
Description	Promotion de l'utilisation et l'adaptation au contexte béninois des outils développés par ONU HABITAT Soutien au renforcement du secteur du développement urbain et de l'habitat Appui à la mise en place de documents de planification urbaine et d'institutionnalisation de l'intercommunalité	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Les outils développés par ONU HABITAT et maîtrisés par les acteurs sont connus	Constat de développement et de maîtrise des outils	Au 31 décembre 2010
Les documents sont élaborés sur la base des outils d'ONU HABITAT	Constat de disponibilité des documents	Au 31 décembre 2010

Produit CPAP visé: Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local		
Résultat d'Activité 2	Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat bénéficie de l'appui nécessaire dans l'élaboration de documents de stratégies et de maîtrise de méthodes plus élaborées de mise en œuvre des projets et programmes de développement urbain et de l'habitat	Date de début: 01/01/2010 Date de Fin: 31/12/2012
But	Cette activité vise à soutenir l'élaboration de documents de stratégies nationales et à promouvoir des méthodes plus élaborées de mise en œuvre de projets et programme de développement urbain et de l'habitat.	
Description	Appui à l'élaboration de documents de stratégies nationales de logement, de prévention et de résorption de l'habitat précaire et spontané Mise en place de cadre réglementaire et financier incitatif en matière de logement Promotion de méthodes plus élaborées de mise en œuvre de projets et programmes de développement urbain et de l'habitat	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Niveau d'exécution des activités	Constat de documents élaborés et de projets et programmes exécutés	Au 31 décembre 2010

Produit CPAP visé: Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local		
Résultat d'Activité 3	Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat appuie les Collectivités locales pour le développement de leurs capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base.	Date de début: 01/01/2010 Date de Fin: 31/12/2012
But	Cette activité vise à appuyer les collectivités locales dans le développement de leurs capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base.	
Description	Soutien à la mobilisation des communautés de base dans le financement des services urbains essentiels Promotion de mesures préventives en matière d'eau potable, d'assainissement et d'initiatives de collaboration entre les secteurs publics et privés dans l'amélioration de l'accès aux services	

	urbains de base	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Séances de mobilisation des communautés organisées	Constat de mobilisation des communautés à la base	Au 31 décembre 2010
Mesures promotionnelles et préventives appuyées	Constat de mesures promotionnelles et préventives prises	Au 31 décembre 2010

Produit CPAP visé: Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local		
Résultat d'Activité 4	Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat bénéficie d'appui dans la valorisation des bonnes pratiques et dans la mise en place des observatoires urbains locaux.	Date de début: 01/01/2010 Date de Fin: 31/12/2012
But	Cette activité vise à promouvoir la valorisation des bonnes pratiques et la mise en place des observatoires urbains locaux	
Description	Soutien à la définition d'indicateurs urbains locaux et à la mise en place de l'observatoire nationale de l'habitat Appui à la production et la diffusion de documents par les observatoires urbains et de l'habitat	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Indicateurs urbains locaux traités	Constat de disponibilité des indicateurs urbains locaux	Au 31 décembre 2010
Observatoires urbains et de l'habitat fonctionnels	Constat de fonctionnalité des observatoires	Au 31 décembre 2010

Produit CPAP visé: Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local		
Résultat d'Activité 5	Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat participe aux initiatives et activités de plaidoyers, de mobilisation sociale et de communication pour un changement de comportement (CCC).	Date de début: 01/01/2010 Date de Fin: 31/12/2012
But	Cette activité vise à accompagner les initiatives et activités de plaidoyers, de mobilisations sociales et de communication pour un changement de comportement (CCC).	
Description	Contribution aux commémorations des journées mondiales de l'Eau Potables, de l'Habitat et des Toilettes Participation aux rencontres internationales	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Rapports d'activités	Constat de disponibilité des rapports	Au 31 décembre 2010
Rapports de participation	Constat de disponibilité des rapports	Au 31 décembre 2010

VII. Contexte Juridique

Ce document, ensemble avec le CPAP signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPAP sont appliqués à cet document. Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

ANNEXE 1 : JOURNAL DES RISQUES
Date:
Award ID:
Titre du Projet: Projet d'Appui au secteur du Développement Urbain et de l'Habitat au Bénin (PADUH-Bénin)

#	Description	Date d'Identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Retard dans la mise en place du personnel PADUH- Bénin	Décembre 2009	Organisationne 1 Politique	Retard dans l'exécution du plan de travail 2010 Probabilité = 2 Impact = 5	Recruter à bonne date le personnel	PNUD MUHRFLEC	Task Force	Décembre 2009	stable
2	Défaut de mobilisation du financement complémentaire	Décembre 2009	Financier Organisationne 1 Politique	Blocage dans l'exécution des activités P = 4 I = 4	Prendre les dispositions idoines à temps	PNUD MUHRFLEC	Task Force	Décembre 2009	
3	Faible implication des acteurs du secteur de l'urbanisme et de l'habitat bénéficiaires des appuis du PADUH- Bénin	Décembre 2009	Organisationne 1 Opérationnel Politique Stratégique	Non appropriation des activités par les acteurs appuyés P = 2 I = 1	Prendre les dispositions à temps	MUHRFLEC	Task Force	Décembre 2009	stable



ANNEXE 2 : Termes de Référence du personnel clé du projet:

COORDONATEUR DU PROJET

I. Description des tâches

Le Coordonnateur de Projet aura les tâches suivantes :

- 1- Coordonner les activités du projet. A cet effet, il mènera à bien toutes les tâches administratives et financières relatives à l'exécution du projet, y compris l'appui à la sélection du staff technique du projet, l'élaboration des cahiers de charges avec l'appui technique du PNUD, l'acquisition de tous les biens et services acquis du projet et de tous les contrats conclus avec les tiers ; le tout, en conformité avec les procédures de gestion convenues dans le document de projet signé entre le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MUHRFLEC) et le PNUD.
- 2- S'assurer sur le plan technique de la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail en collaboration avec les structures de mise en œuvre et le personnel technique (experts, consultants, comptable, secrétaire, chauffeur) dont il supervise le travail (contrôle de leurs plans individuels de travail, orientation et assistance, évaluation des performances). Il veille à maintenir un contact permanent avec toutes les structures.
- 3- Préparer sur le plan administratif tous les documents de travail du projet. Ceci inclut les rapports trimestriels, le rapport annuel d'exécution, en concertation avec le staff technique et les structures partenaires. Ces rapports seront présentés aux membres du Comité Technique de Gestion du Projet. Il est par ailleurs responsable du respect des procédures de gestion budgétaire, des procédures de décaissement et de justification des fonds mis à la disposition du projet par le PNUD.
- 4- Présenter une proposition de termes de référence des études, rencontres, ateliers et séminaires et les budgets afférents au PNUD pour avis préalable avant exécution.
- 5- Assurer l'organisation générale des activités du projet en liaison avec les unités d'exécution: réunions -bilans dont il sera le secrétaire, tenue des ateliers et séminaires, production, publication et distribution de la documentation élaborée par le projet, etc.

II. Qualifications

- Etre titulaire d'un Diplôme de Troisième Cycle en Architecture, Génie Civil, Planification /Gestion Urbaine ou tout autre domaine (économique, géographie, planification municipale, eau et assainissement, ingénieur municipal, environnement urbain, administration publique et administration des affaires etc.)
- Bonne connaissance des enjeux du développement urbain et du problème de la pauvreté urbaine au Bénin ;
- Expertise confirmée dans les politiques et programmes de réhabilitation et restructuration urbaine ;
- Maîtrise des approches politiques et plans stratégiques de mise en œuvre des programmes d'établissements humains ;
- Capacité à comprendre la complexité et la flexibilité de l'exécution des programmes d'établissements humains notamment en milieu urbain (phénomène de l'urbanisation).

III. Expériences

- Maîtrise du jeu des acteurs institutionnels (nationaux et collectivités locales) et des organismes de coopération internationale bilatérale et multilatérale;
- Capacité prouvée de coordination, de gestion participative et de suivi des projets ;
- Expérience avérée en matière d'analyse des organisations et d'impulsion de mutations qualitatives ;
- Capacité à négocier avec des partenaires divers (administration, société civile, entreprises, experts, bailleurs de fonds) ;

- Capacité de gestion, de coordination et de supervision d'équipes multidisciplinaires ;
- Une expérience antérieure dans le Système des Nations Unies constitue un atout.

IV. Aptitudes

- Habileté à travailler de façon indépendante avec un haut degré de responsabilité et sous une haute et fréquente pression ;
- Esprit d'initiative et d'autonomie d'action ;
- Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapports ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Maîtrise parfaite du français ; bonne connaissance de l'anglais serait un atout.

I. Description des tâches

- Appuyer le Coordonnateur de projet dans la gestion administrative et financière du Projet;
- Assurer et/ou superviser l'organisation des déplacements des acteurs du projet ;
- Apporter un appui logistique à l'organisation des séminaires, ateliers et formations,
- Appuyer le secrétariat dans l'élaboration des correspondances relatives aux affaires courantes du Projet ;
- Préparer les plans de décaissement (annuel et trimestriel);
- Élaborer, exécuter et suivre les passations de commandes de travaux, de biens et services;
- Réceptionner les livraisons de biens et certifier les différentes prestations ;
- Préparer les demandes de paiement à adresser au PNUD ;
- Assurer et/ ou superviser la gestion de la caisse de menues dépenses du Projet;
- Assurer et/ ou superviser la gestion des fournitures de bureau;
- Préparer les rapports financiers trimestriels suivant les procédures de gestion du PNUD ;
- Faire le suivi budgétaire du projet et un bon classement des pièces comptables du projet ;
- Préparer les différentes révisions budgétaires;
- Gérer les biens mobiliers et immobiliers appartenant au Projet;
- Assurer l'inventaire théorique et physique des ressources matérielles ;
- Assurer le contrôle du mouvement et de l'entretien du véhicule et autres moyens de déplacement;
- Gérer les stocks de tickets valeurs de carburant et autres lubrifiants ;
- Gérer le dossier du personnel (fiche de présence, gestion des congés);
- Préparer et organiser les missions d'audit des comptes du Projet.

II. Qualifications

Disposer d'une maîtrise en Sciences Economiques (BAC + 4), Option : Gestion des Entreprises ou tout diplôme équivalent ;

III. Expériences

- Avoir une expérience d'au moins 3 ans en matière de gestion administrative et financière des projets;
- Une expérience antérieure dans le Système des Nations Unies serait un atout.

IV. Aptitudes

- Avoir une maîtrise des logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des structures gouvernementales ;
- Avoir une bonne capacité de communication, d'organisation et de travail dans les délais ;
- Etre capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Etre capable de lire et travailler en anglais ;

I. TACHES, DEVOIRS ET RESPONSABILITES :

Sous la supervision directe du Coordonnateur de Projet, le titulaire exécute les tâches suivantes :

- Conduire les véhicules du Projet pour transporter le personnel autorisé ;
- Distribuer et aller chercher du courrier, des documents et d'autres objets à des heures régulières ;
- Accueillir le personnel officiel à l'aéroport et faciliter les formalités d'immigration et de douanes selon les besoins ;
- Veiller à la propreté et à l'entretien quotidiens du véhicule affecté : vérifier l'huile, l'eau, la batterie, les freins, les pneus, etc. ;
- Tenir le registre des voyages officiels, du kilométrage quotidien, de la consommation d'essence, des vidanges, des graissages, etc. ;
- Veiller à ce que les formalités prévues dans les dispositions réglementaires soient remplies en cas d'accident ;
- Exercer d'autres fonctions selon les besoins.

II. QUALIFICATIONS

- Diplômes ou équivalences : Niveau BEPC ou équivalent, Permis de conduire, connaissance du code de la route et aptitude à effectuer de petites réparations d'automobiles

III. EXPERIENCES

- Expériences et compétences requises : 2 ans d'expérience comme chauffeur ; bons antécédents de conduite ;

IV. APTITUDES

- Connaissances linguistiques : Bonne connaissance du français, connaissance de l'anglais serait un atout.
- Une expérience antérieure dans le Système des Nations Unies constitue un atout.



JOURNAL DES RISQUES

Titre du Projet: Programme de Développement et de Renforcement des Capacités des Acteurs du Développement Urbain et de l'Habitat au Bénin PADUH-Bénin

Date:

Award ID:

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Retard dans la mise en place du personnel PADUH- Bénin	Décembre 2009	Organisationnelle Politique	Retard dans l'exécution du plan de travail 2010 Probabilité = 2 Impact = 5	Recruter à bonne date le personnel	PNUD MUHRFLEC	Task Force	Décembre 2009	stable
2	Défaut de mobilisation du financement complémentaire	Décembre 2009	Financier Organisationnelle Politique	Blocage dans l'exécution des activités P = 4 I = 4	Prendre les dispositions idoines à temps	PNUD MUHRFLEC	Task Force	Décembre 2009	
3	Faible implication des acteurs du secteur de l'urbanisme et de l'habitat bénéficiaires des appuis du PADUH- Bénin	Décembre 2009	Organisationnelle Opérationnel Politique Stratégique	Non appropriation des activités par les acteurs appuyés P = 2 I = 1	Prendre les dispositions à temps	MUHRFLEC	Task Force	Décembre 2009	stable